

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)
RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

PÉRIODE DE DÉCLARATION

Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Jours et heures de réception

Adresse du service
où cette déclaration doit
être déposée
au plus tard le

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)						
N° d'identification de l'établissement (SIRET)						

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

0010

☐

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date : Signature :

Téléphone :

Case à cocher

Paiement par virement bancaire : ☐

Paiement par imputation* : ☐

*(joindre l'imprimé N°3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).

Somme :

Date :

N° PEC.....

N° d'opération

Pénalités

Taux 5 % 9005

Taux % 9006

Taux % 9007

- Si vous payez par **chèque** : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

- Si vous payez par virement(s), **précisez-en le nombre**

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Vous pouvez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet, à l'exclusion des entreprises étrangères.
Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr rubrique « professionnels ».

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors CE	0032
02	Autres opérations imposables	0981	05	Autres opérations non imposables	0033
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	0044	06	Livraisons intracommunautaires	0034
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	0031	6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	07	Achats en franchise.....	0037
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040	7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043
3C	Régularisations..... (Important : cf. notice).	0036	7B	Régularisations..... (Important : cf. notice).	0039
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER					
TVA BRUTE			Base hors taxe	Taxe due	
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 19,6 %	0206			
09	Taux réduit 5,5 %	0105			
9 B					
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %	0201			
11	Taux réduit 2,1 %	0100			
12					
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Ancien taux	0900			
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950			
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600		
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.			16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15) ..	
			17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035
			18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations		0703		
20	Autres biens et services		0702		
21	Autre TVA à déduire		0059		
(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice].....)					
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		8001		
			23	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100 %	%	24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM..... (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)	0709
CRÉDIT			TAXE À PAYER		
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26)..... (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés.....	9989
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.			31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés.....	9999
			32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) .. (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).